

## RÉUNION DU 06 AVRIL 2021

Tous les membres du Conseil Municipal de Livinhac-le-Haut sont convoqués mardi 06 avril 2021 à 18 h 00, dans la Salle du Conseil de la Mairie de Livinhac-le-haut.

Monsieur Roland JOFFRE, Maire, préside et ouvre la séance.

**Présents :** *ALVERNHE Sonia, CABEZON Christine, GREMAUX Pierre, JOFFRE Roland, JUPIN Jean-Michel, PUECH Céline, REMES Laurent, ROLS Jean-Michel, ROY Benjamin, RUBIRA Elisabeth, SOARES Rose-Marie, VIGUIÉ Dominique, VILLIEZ Eric, WENZEK Laurence.*

**Excusés :** *SOUBIROUX Vincent (donne pouvoir à VILLIEZ Eric)*

**Absents :**

### ORDRE DU JOUR

#### 01/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### 02/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>						
Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2020, après avoir débattu sur le compte administratif de l'exercice 2020 établi par Monsieur JOFFRE Roland, Maire de la Commune, et après que Monsieur JOFFRE Roland se soit retiré au moment du vote conformément à l'article 2121.14 du CGCT, le conseil municipal délibérant sous la présidence de Madame VIGUIE Dominique :						
1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :						
	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	- €	410 232,62 €		28 955,98 €	- €	439 188,60 €
Opérations de l'exercice	718 989,50 €	862 722,55 €	803 689,96 €	1 031 358,51 €	1 522 679,46 €	1 894 081,06 €
<b>TOTAUX</b>	<b>718 989,50 €</b>	<b>1 272 955,17 €</b>	<b>803 689,96 €</b>	<b>1 060 314,49 €</b>	<b>1 522 679,46 €</b>	<b>2 333 269,66 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>- €</b>	<b>553 965,67 €</b>		<b>256 624,53 €</b>		<b>810 590,20 €</b>
Restes à réaliser	809 538,17 €	52 000,00 €			809 538,17 €	52 000,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>809 538,17 €</b>	<b>605 965,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>256 624,53 €</b>	<b>809 538,17 €</b>	<b>862 590,20 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>203 572,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>256 624,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>53 052,03 €</b>

Le compte administratif 2020 du budget communal est adopté à l'unanimité.

### **03/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Résultats budgétaires de l'exercice**

21000 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 684 715,00	1 001 528,00	2 686 243,00
Titres de recette émis (b)	862 722,55	1 031 368,57	1 894 091,12
Réductions de titres (c)		10,06	10,06
Recettes nettes (d = b - c)	862 722,55	1 031 358,51	1 894 081,06
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 684 715,00	1 001 528,00	2 686 243,00
Mandats émis (f)	718 989,50	804 889,96	1 523 879,46
Annulations de mandats (g)		1 200,00	1 200,00
Depenses nettes (h = f - g)	718 989,50	803 689,96	1 522 679,46
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	143 733,05	227 668,55	371 401,60
(h - d) Déficit			

#### **Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

21000 - LIVINHAC LE HAUT

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	410 232,62		143 733,05		553 965,67
Fonctionnement	359 410,23	330 454,25	227 668,55		256 624,53
<b>TOTAL I</b>	<b>769 642,85</b>	<b>330 454,25</b>	<b>371 401,60</b>		<b>810 590,20</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
31001-LOT LA RAMONDIR LIVINHAC					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>769 642,85</b>	<b>330 454,25</b>	<b>371 401,60</b>		<b>810 590,20</b>

## 04/ AFFECTATION DU RESULTAT 2020

<b><i>AFFECTATION DES RESULTATS 2020</i></b>			
<b>Section d'investissement</b>			
Excédent d'investissement 2020	143 733,05 €		
Excédent d'investissement 2019	410 232,62 €		
<b>Excédent d'investissement à reporter en 2021</b>	<b>553 965,67 €</b>		
<b>Restes à réaliser</b>			
Restes à réaliser en dépenses 2020	809 538,17 €		
Restes à réaliser en recettes 2020	52 000,00 €		
Besoin de financement	757 538,17 €		
<b>Les résultats de cette section font apparaître un besoin de financement pour l'année 2020 de :</b>			
	<b>203 572,50 €</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>			
Excédent de fonctionnement 2020	227 668,55 €		
Excédent de fonctionnement 2019	28 955,98 €		
<b>Total :</b>	<b>256 624,53 €</b>		
La répartition se fera comme suit :			
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>203 572,50 €</b>	<b>(L) cpte 1068</b>	<b>Recettes Investissement</b>
<b>Excédent de fonctionnement à reporter en 2021</b>	<b>53 052,03 €</b>	<b>(M) cpte 002</b>	<b>Recettes Fonctionnement</b>

L'affectation du résultat 2020 est approuvée à l'unanimité.

## 05/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état N°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Il indique que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A ce titre, la commune et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de la taxe d'habitation adoptée en 2017.

Pour la commune de Livinhac-le-Haut, cette compensation repose sur :

- Le transfert à son profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département et pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçues par l'Etat,
- L'application d'un coefficient correcteur de 0,850661 garantissant la compensation à l'euro près.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et propose la reconduction des taux communaux 2020 tout en intégrant le taux départemental 2020 de la taxe foncière (bâti).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits correspondants selon les modalités suivantes :

Taxes	Taux votés en 2021	Dont communal 2020	Dont départemental 2020
Taxe foncière (bâti)	43.24 %	22.55 %	20.69 %
Taxe foncière (non bâti)	131.94 %	131.94 %	-

## 06/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

<b>FUNCTIONNEMENT</b>									
RECETTES					DEPENSES				
cpt	Réalisés 2020	BP 2021			cpt	Réalisés 2020	BP 2021		
013	Atténuation de charges	1 951,47 €	0,00 €		011	Charges à caractère général	303 101,87 €	441 172,03 €	
70	Produits des services	54 244,78 €	70 000,00 €		012	Charges de personnel	331 180,69 €	362 100,00 €	
73	Impôts et taxes	651 002,24 €	621 000,00 €		014	Atténuations de produits	11 878,00 €	15 000,00 €	
74	Dotations et participations	200 300,62 €	169 500,00 €		022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	7 300,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	121 810,20 €	125 000,00 €		023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	35 530,00 €	
76	Autres produits financiers	105,38 €	0,00 €		042	Dotations amortissement	9 947,57 €	9 950,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 943,82 €	2 000,00 €		65	Autres charges de gestion courante	123 024,23 €	144 500,00 €	
042	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €		66	Charges financières	24 557,60 €	25 000,00 €	
					67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
	<b>Total recettes fonctionnement ( 1 )</b>	<b>1 031 358,51 €</b>	<b>987 500,00 €</b>			<b>Total dépenses fonctionnement ( 3 )</b>	<b>803 689,96 €</b>	<b>1 040 552,03 €</b>	
002	Reprise résultat de fonctionnement n-1 excédentaire (2)		53 052,03 €			Reprise résultat de fonctionnement n-1 déficitaire (4)			
	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1 031 358,51 €</b>	<b>1 040 552,03 €</b>			<b>Total dépenses fonctionnement ( 3 + 4 )</b>	<b>803 689,96 €</b>	<b>1 040 552,03 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>									
RECETTES					DEPENSES				
	Réalisés 2020	Report 2020	BP 2021	TOTAL BP 2021		Réalisés 2020	Reste à réaliser	BP 2021	TOTAL BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	35 530,00 €	10	Dotations fonds divers réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	385 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	3 600,00 €	0,00 €	15 886,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	9 947,57 €	0,00 €	9 950,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	156 872,36 €	0,00 €	158 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 600,00 €	0,00 €	15 886,00 €	20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	539 499,04 €	0,00 €	262 572,50 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	298 898,14 €	52 000,00 €	325 221,00 €	21	Immobilisations corporelles	440 253,67 €	559 759,57 €	918 245,57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	746,14 €	0,00 €	1 000,00 €	23	Immobilisations en cours	118 263,47 €	149 778,60 €	159 778,60 €
20	Immobilisations incorporelles	31,66 €	0,00 €	0,00 €	040	Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Créances sur particulier	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €	100 000,00 €	247 215,00 €
	<b>Total recettes investissements ( 1 )</b>	<b>862 722,55 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>993 159,50 €</b>	<b>1 045 159,50 €</b>	<b>Total dépenses investissements ( 3 )</b>	<b>718 989,50 €</b>	<b>809 538,17 €</b>	<b>789 587,00 €</b>
001	Reprise résultat d'investissement n-1 excédentaire (2)			553 965,67 €	001	Reprise résultat d'investissement n-1 déficitaire			0,00 €
1641			Emprunts	0,00 €					
	<b>Total recettes investissements</b>	<b>862 722,55 €</b>		<b>1 599 125,17 €</b>		<b>Total dépenses investissements ( 3 + 4 )</b>	<b>718 989,50 €</b>	<b>809 538,17 €</b>	<b>789 587,00 €</b>

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2021</b>
BADMINTON	160.00 €
CLUB DES TJRS JEUNES	160.00 €
ASS. FEMININE GYM	160.00 €
JOYEUSE PETANQUE	160.00 €
OCCE	160.00 €
OLT'HIS	300.00 €
OTB 12	160.00 €
PARENTS D'ELEVES	270.00 €
LES RANDONNEURS DE LA VALLEE	160.00 €
REGROUPEMENT ECOLE VALLEE DU LOT	160.00 €
SOCIETE DE CHASSE	160.00 €
SOCIETE DE PECHE	160.00 €
TRAIT D'UNION	160.00 €
UNION SPORT PENCHOT LIVINHAC	160.00 €
USRL	160.00 €
ASS VILLAGE ET CHATEAU	200.00 €

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

### **07/ ACHAT DE LA PARCELLE N°ZC 52 À MADAME BOS BERNADETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de Livinhac-le-Haut, Madame BOS Bernadette se propose de vendre la parcelle ZC N°52 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est fixé à 10€/m<sup>2</sup>.

Le tarif ne prend pas en compte les frais liés à la rédaction de l'acte notarié et à sa publication, qui seront pris en charge par la commune.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à 14 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir la parcelle ZC N°52 pour une surface de 800 m<sup>2</sup> appartenant à Madame BOS Bernadette au prix de 10€/m<sup>2</sup> soit une somme 8 000,00 euros (huit mille euros),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

### **08/ VENTE DES PARCELLES A N°2413 ET A N°2416 À MONSIEUR POUJOL JEAN-BAPTISTE ET MADAME GOUADFEL LILA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de Livinhac-le-Haut, la Commune de

Livinhac-le-Haut, par délibération N°02-2019 en date du 16 janvier 2019, avait acheté une surface de 186 m<sup>2</sup> des anciennes parcelles cadastrées section A N°2237 et A N°2239 appartenant à Monsieur et Madame POUJOL Pierre au prix de 10,00 € le mètre carré soit un total de 1860,00 €.

Monsieur POUJOL Jean-Baptiste et Madame GOUADFEL Lila souhaitent racheter les nouvelles parcelles cadastrées section A N°2413 (78 m<sup>2</sup>) et A N°2416 (84 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 162 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'achat initial des parcelles, des frais de géomètre et des frais de notaire ont été mis à la charge de la Commune.

D'un commun accord entre Monsieur le Maire et Monsieur POUJOL Jean-Baptiste et Madame GOUADFEL Lila, il a été convenu que la vente des parcelles A N°2413 et A N°2416 se ferait au prix de 18.275 € HT le m<sup>2</sup>. Le prix hors TVA sur la marge s'élève à 2961.00 €. La TVA sur la marge s'élève à 268.00 € soit un prix de vente fixé à 3229,00 euros (trois-mille-deux-cent-vingt-neuf euros) TVA sur la marge incluse.

Ce prix ne prend pas en compte les frais liés à la rédaction de l'acte notarié et à sa publication, qui seront pris en charge par Monsieur POUJOL Jean-Baptiste et Madame GOUADFEL Lila.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de vendre les parcelles cadastrées section A N°2413 (78 m<sup>2</sup>) et A N°2416 (84 m<sup>2</sup>) pour une surface de 162 m<sup>2</sup> au prix de au prix de 2961.00 € HT et une TVA sur la marge de 268.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

### **09/ MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE POUR LA CREATION ET LA VALORISATION D'UN ESPACE PUBLIC ET D'UN BELVEDERE SUR LA VALLEE DU LOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg de Livinhac-le-Haut, la Commune de Livinhac-le-Haut, par délibération N°15-2019 en date du 06 mai 2019, avait acté le projet de création et de valorisation d'un espace public et d'un belvédère sur la Vallée du Lot.

Ce projet comprenait l'acquisition d'unités bâties en vue de leur démolition ainsi que la création et la valorisation d'un espace public à proximité immédiate des commerces, de la place du 14 juin et de la salle des fêtes.

Le coût estimatif de cette opération était de 335 280.50 euros hors taxes (travaux+achats terrains+honoraires).

Monsieur le Maire expose la possibilité d'obtenir un fonds de concours auprès de Decazeville Communauté et propose donc de modifier le plan de financement comme suit :

Etat (DETR) :	25% soit 83 820,12 €
Conseil Départemental :	35.79 % soit 120 000,00 €
Decazeville Communauté (Fonds de concours) :	4.48% soit 15 000,00 €
Commune :	<u>34.73% soit 116 460,38 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>335 280,50 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Decazeville Communauté.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES**

Transports scolaires : Afin de pallier au déficit du budget « Transports scolaires » de la Communauté de Communes de Decazeville Communauté, cette dernière propose des simulations d'augmentation des parts communales. Le coût estimatif serait de 11 000,00 € en 2021, de 12 959,00 € en 2022 et de 15 800,00 € en 2023. Monsieur REMES, membre de la commission transport au sein de la communauté de communes explique que l'équilibre de ce budget est nécessaire. Des propositions vont être soumises lors d'une réunion de travail prévu le 15 avril. Après discussion, la Municipalité de Livinhac-le-Haut souhaite que le déficit soit pris en charge par Decazeville Communauté.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH) : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau règlement d'urbanisme sera applicable à compter du 19 avril 2021.

Laroque-Bouillac : Le Conseil Départemental réalise actuellement la coupe de quelques arbres dans le cadre de mise en sécurité de la traversée.

La séance est levée à 20H25.